

Objet : Saison d'aqua gym 2019 / 2020

Madame, Monsieur,

La saison 2019 / 2020 débutera lundi 16 septembre 2019.
Les séances d'aqua gym se dérouleront à la piscine Alouette (Rue Saint Etienne à Joué lès Tours).
Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir à nouveau.

Vous êtes Jocondien(ne) : merci de nous retourner votre inscription d'ici le jeudi 30 mai. Jusqu'à cette date seulement, nous vous garantirons une place sur le créneau dans lequel vous étiez cette année.
Vous pouvez toutefois émettre un voeu différent auquel nous accéderons en fonction des places disponibles.
Votre inscription sera finalisée lundi 3 juin.

A partir du lundi 3 juin, les inscriptions d'aqua gym seront ouvertes aux nouveaux adhérents Jocondiens.

Vous êtes non-Jocondien(ne) : nous vous inscrivons sur liste d'attente (par ordre d'arrivée des inscriptions) dans le créneau de votre choix (nous vous invitons vivement à émettre trois voeux).
Votre inscription sera finalisée vendredi 28 juin en fonction des places disponibles.

A partir du lundi 1^{er} juillet, les inscriptions d'aqua gym seront ouvertes aux nouveaux adhérents Non-Jocondiens.

Compte tenu de ces dates, nous vous remercions de nous retourner la fiche d'inscription complétée lisiblement, signée, et accompagnée de la totalité du règlement par chèque(s) à l'ordre de Alouette, Sports, Loisirs, Animation.
Aucune inscription ne sera prise sans le dossier complet.
Nous vous retournerons votre carte d'adhérent(e) d'ici le 15 juillet.

N'oubliez pas de prendre connaissance du règlement intérieur ci-joint.

Vous souhaitant une belle fin de saison, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Nancy Texier,
directrice

Pour information

ADHESION (à payer à part)

- Individuelle 15 euros
- Famille 22 euros (à partir de deux personnes résidant à la même adresse)

COTISATION à l'activité aqua gym

Jocondiens

- avec un chèque : 195 euros (encaissement en octobre)
- ou avec trois chèques : 65 + 65 + 65 euros (encaissement en octobre, décembre, février)
- ou avec trois chèques : 35 + 32 + 32 + 32 + 32 + 32 euros (encaissement d'octobre à mars)

Non-Jocondiens

- avec un chèque : 210 euros (encaissement en octobre)
- ou avec trois chèques : 70 + 70 + 70 euros (encaissement en octobre, décembre, février)
- ou avec trois chèques : 35 + 35 + 35 + 35 + 35 + 35 euros (encaissement d'octobre à mars)